

Changement de canton

Actualités

L'autorisation de séjour octroyée à une personne résidente européenne est valable sur tout le territoire suisse. Elle a donc le droit de changer de canton sans autorisation préalable des autorités migratoires du nouveau canton de domicile. Par contre, si les conditions d'octroi ou de renouvellement du permis ne sont pas remplies, le nouveau canton peut le révoquer.

Changement de canton – permis L

- émoluments : adulte CHF 50.00, enfant CHF 30.00
- permis original
- copie du contrat de travail actuel ou attestation de chômage
- copie du passeport ou de la carte d'identité valable
- **assurance maladie** (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- *questionnaire L CE/AELE pour toute première demande en Valais + 2 photos

Changement de canton – permis B

- émoluments : adulte CHF 50.00, enfant CHF 30.00
- permis original
- copie du contrat de travail actuel
- si le montant du salaire ne ressort pas du contrat de travail, les 3 dernières fiches de salaire
- cas échéant, attestation de chômage
- extrait de l'Office des poursuites (liste complète), de son ancien domicile
- attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, de son ancien domicile
- copie du passeport ou de la carte d'identité valable
- **assurance maladie**, (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- *questionnaire B CE/AELE pour toute première demande en Valais + 2 photos

Changement de canton – permis C

- émoluments : adulte CHF 50.00, enfant CHF 30.00
- permis original
- extrait de l'Office des poursuites (liste complète), de son ancien domicile
- attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, de son ancien domicile, même si vous n'êtes pas bénéficiaire
- copie du passeport ou de la carte d'identité valable
- **assurance maladie**, (copie de la police d'assurance maladie de l'année en cours)
- *questionnaire C CE/AELE pour toute première demande en Valais + 2 photos

*les questionnaires CE/AELE sont à retirer auprès de la Commune

